

LETTRE D'INFORMATION SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME EN AFRIQUE DE L'OUEST

Edition – juin 2009
Disponible sur <http://www.imolin.org>

Introduction

Chers lecteurs,

Voici le premier bulletin d'information de l'UNODC destiné à vous informer des développements en matière de lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest.

Cette publication coïncide avec le recrutement d'un Conseiller régional anti-blanchiment financement du terrorisme en Afrique de l'ouest basé à ROSEN et dont la mission va consister entre autres à favoriser le développement de cellules de renseignements financiers.

Le programme AB/FT de l'UNODC en Afrique de l'Ouest basé au bureau régional du Sénégal (ROSEN) contribuera à fournir une assistance opérationnelle appropriée aux contreparties nationales et aux partenaires internationaux. Pour construire un système effectif anti- blanchiment d'argent et anti-corruption, le programme AB/FT de l'UNODC qui comprend le Programme Mondial de lutte contre la Blanchiment d'argent (GPML) et ROSEN entend assurer une coordination étroite avec le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme en Afrique de l'Ouest (GIABA) dans la délivrance de l'assistance technique aux Etats d'Afrique de l'Ouest.

Calendrier

<p>1. Réunion plénière du GIABA (11^{ème} Commission Technique)</p> <p>Date : 4-5 mai 2009 Lieu : Bamako, Mali Organisateurs : GIABA</p>	<p>2. Séminaire de sensibilisation sur le projet de loi AB/FT</p> <p>Date : 21 mai 2009 Lieu : Freetown, Sierra Leone Organisateurs: La Banque Centrale de Sierra Leone</p>
<p>3. Réunion plénière du Groupe Egmont</p> <p>Date : 25-28 mai 2009 Lieu : Doha, Qatar Organisateurs: Egmont Group</p>	<p>4. Réunion plénière du GAFI</p> <p>Date : 22-26 juin 2009 Lieu : Lyon, France Organisateurs: GAFI</p>
<p>5. Séminaire sur la Micro-Finance et les transferts électroniques</p> <p>Date: 9-10 juin 2009 Lieu : Dakar, Sénégal Organisateurs: GIABA</p>	<p>6. Séminaire sous-régional de sensibilisation au profit des Entreprises et Professions Non Financières Désignées</p> <p>Date : 17-19 juin 2009 Lieu : Abidjan, Côte d'Ivoire Organisateurs: GIABA</p>
<p>7. Séminaire sur la Criminalité Transnationale</p>	<p>8. Missions d'évaluation conjointes UNODC-</p>

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante:
ludovic.dhoore@unodc.org.

Organisée	Guardia di Finanza au Sénégal, en Guinée-Bissau, au Mali et en Sierra Leone
Date : 17-19 juin 2009 / 22-25 juin 2005	Date: 30 juin – 23 juillet 2009
Lieu : Abidjan, Côte d'Ivoire	Lieu: Dakar, Bissau, Bamako, Freetown
Organisateurs: Friedrich Hebert Foundation /UNODC	Organisateurs: UNODC et Guardia di Finanza

9. Formation des évaluateurs du GIABA	10. Séminaire sur les agences immobilières et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
Date : 27-31 juillet 2009	Date: 20 July 2009
Place : Monrovia, Libéria	Place: Dakar, Senegal
Organisateurs: GIABA	Organizers: CENTIF Senegal

Développements LAB/CFT en Afrique de l'Ouest

WEST AFRICA



Benin

Le Bénin a adopté sa législation anti-blanchiment en octobre 2006, transposant ainsi la Loi Uniforme sur le blanchiment de capitaux, rédigée par la Banque Centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Le pays est membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)¹. Cependant, le pays n'a pas encore intégré dans son arsenal juridique

la Loi Uniforme en matière de lutte contre le financement du terrorisme, adoptée par le Conseil des Ministres de l'UEMOA en mars 2008. Le pays a établi une Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) qui est à présent opérationnelle. Ses membres ont été nommés et un séminaire de lancement de ses activités a eu lieu à Cotonou, du 2 au 4 mars 2009. Ses locaux viennent juste d'être rénovés. En outre, le Bénin sera évalué par le GIABA au début du mois de juin 2009.

Informations financières (CENTIF) par décret daté du 20 Juin 2007. La CENTIF est opérationnelle. Cependant, ses compétences ne couvrent pas encore le financement du terrorisme, en attendant la transposition de la Loi Uniforme CFT. Le système LAB/CFT du Burkina a fait l'objet d'une d'évaluation mutuelle, conduite conjointement par la Banque Mondiale et le GIABA, en février 2009.

¹ L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine comprend les Etats membres suivants: le Bénin, le Burkina Faso; la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.



Burkina Faso

Le Burkina Faso est également membre de l'UEMOA. Il a transposé la Loi Uniforme LAB 2006 et mis sur pied une Cellule Nationale de Traitement des



Cap Vert

Le Cap Vert a adopté sa première législation contre le blanchiment d'argent le 31 octobre 2002. Ce texte a été remplacé par la loi N°38/VII/2009 du 20 Avril 2009. Cette loi vise à

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

prévenir et réprimer le blanchiment d'argent, mais ne couvre pas le financement du terrorisme. La cellule de renseignements financiers du Cap Vert (Unidade de Informação Financeira – UIF) a été créée par le décret-loi n°1/2008 du 14 janvier 2008. La UIF est une unité autonome au sein de la Banque Centrale. Sa compétence s'étend tant au blanchiment d'argent qu'au financement du terrorisme. Le Cap Vert a ratifié la Convention de New York de 1999, le 10 Mai 2002. Aussi, un comité interministériel AB/FT a été établi avec la participation de représentants des ministères des Finances et de l'Intérieur, ainsi que de la Banque Centrale. Un plan d'action national anti-blanchiment 2008-2010 a été élaboré. Le Coordonnateur du comité national anti-drogues en assure la coordination.



Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a adopté une loi contre le blanchiment d'argent le 02 décembre 2005 suite à la transposition de la loi Uniforme de l'UEMOA. Les autorités nationales ont ensuite établi une Cellule Nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF), laquelle est opérationnelle depuis mars 2008. La Côte d'Ivoire dispose également d'un Comité national de suivi des activités du GIABA (CNSA-CI), qui a notamment développé un plan d'action de LAB/CFT. Le GIABA a prévu de mener une visite d'évaluation mutuelle de la Côte d'Ivoire en novembre 2009.



Gambie

La législation anti-blanchiment de la Gambie a été adoptée en 2003, amendant ainsi la précédente loi de 2001. Une cellule de renseignements financiers (CRF) et un comité interministériel anti-AB/FT doivent encore être mis en place et devenir opérationnels. En outre, une législation contre le financement du terrorisme n'existe pas encore dans ce pays.



Ghana

Le Ghana a officiellement adopté une législation contre le blanchiment d'argent en janvier 2008. Même si cette loi fournit un cadre pour l'établissement d'une cellule de renseignements financiers (CRF), cette structure n'a pas encore été mise en place. Les autorités ont indiqué leur intention de créer la future CRF au sein de la Banque Centrale. Le Ghana n'a pas encore établi de comité interministériel anti-AB/FT, ni élaboré de stratégie traitant de ces questions.



Guinée (Conakry)

La Guinée a promulgué sa législation relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux le 24 octobre 2007. Ce texte ne couvre pas le financement du terrorisme. Une commission nationale technique est en charge de discuter des questions liées au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme. Les activités anti-BA/FT sont actuellement coordonnées par la police économique et financière qui fait partie du ministère de la sécurité. La CENTIF n'est pas encore officiellement installée, quoique l'on s'attende à ce qu'elle soit créée en tant qu'unité séparée au sein des services de police.



Guinée-Bissau

En tant qu'Etat membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, la Guinée-Bissau a transposé la Loi Uniforme anti-blanchiment en 2006. La Loi Uniforme sur le financement du terrorisme attend toujours d'être transposée. La Guinée-Bissau a également établi une cellule de renseignements financiers (CENTIF) dont les membres ont été nommés. Les activités de la cellule ont été suspendues en attendant l'identification de nouveaux locaux. Aussi, la Guinée-Bissau a formellement mis sur pied un comité interministériel, bien que peu d'informations sont disponibles quant à ses activités.



Liberia

Le Liberia s'est doté d'un cadre législatif anti-blanchiment depuis 2002. Même si cette loi ne prévoit pas de base claire pour la création d'une cellule de renseignements financiers (CRF) les autorités libériennes ont indiqué leur intention de constituer cette entité au sein de la Banque Centrale, à l'instar du système qui a cours dans la plupart des autres pays anglophones de la région. Le Liberia ne s'est pas encore doté d'une législation contre le financement du terrorisme. En outre, il n'existe pas de comité interministériel AB/FT à proprement parler, même si un certain nombre d'agences gouvernementales ont tenu des réunions en vue de discuter notamment de la résolution 1373 du Conseil de Sécurité des Nations Unies.



Mali

Le Mali s'est doté d'une législation contre le blanchiment d'argent, le 29 décembre 2006, par la transposition de la Loi Uniforme de l'UEMOA en la matière. Le Mali dispose par contre d'une loi sur le terrorisme, mais la législation spécifique

sur le financement du terrorisme attend toujours d'être transposée. Aussi, la CENTIF du Mali a été installée le 10 août 2007. Elle est opérationnelle. Il n'existe pas encore de comité interministériel anti-blanchiment.



Niger

Le Niger a transposé la Loi Uniforme de l'UEMOA sur le blanchiment d'argent dans son droit interne, en juin 2004. Il n'existe pas de base légale qui traite du financement du terrorisme, en attendant la transposition de la Loi Uniforme sur le financement du terrorisme. La Cellule Nationale de Traitement des Informations financières a été créée en 2005, mais fut complètement ravagée par un incendie en août 2007. Depuis, la CENTIF a recommencé à fonctionner et a déménagé dans de nouveaux locaux en juin 2009.



Nigeria

Le Nigeria a adopté sa loi anti-blanchiment (Money Laundering Prohibition Act) en Mars 2004. La 'Economic et Financial Crimes Commission' (EFCC) est en charge de lutter contre le blanchiment d'argent et contre toute infraction à caractère financier au Nigeria. La cellule de renseignements financiers (Nigeria Financial Intelligence Unit – NFIU) qui est établie au sein de l'EFCC a été admise comme membre du Groupe Egmont en mai 2008. En juillet 2008, le Comité interministériel de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme a été constitué. Il se réunit tous les trois mois.



Sénégal

Le Sénégal a achevé la transposition de la Loi Uniforme anti-blanchiment de l'UEMOA en 2004. Ce dispositif a été complété en mars 2009, par l'adoption de la Loi uniforme relative à la lutte contre le financement du terrorisme, laquelle transpose la Loi Uniforme de l'UEMOA. Aussi, le pays s'est doté très tôt d'une CRF par Décret n°2004-1150 du 18 août 2004. Elle est pleinement opérationnelle et activement impliquée dans la formation et la sensibilisation des assujettis à la loi. La CENTIF du Sénégal vient d'être admise comme membre du Group Egmont en mai 2009. Un comité interministériel n'a pas encore vu le jour, quoique sa création est envisagée pour bientôt.



Sierra Leone

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

La Sierra Leone a adopté une loi anti blanchiment le 21 juillet 2005. Cependant, afin de se confirmer davantage aux standards internationaux AB et de l'étendre au financement du terrorisme, un projet de loi anti-BA/FT est à présent en cours d'élaboration. La Banque de Sierra Leone (BSL) coordonne cette initiative. La Sierra Leone s'est dotée d'une cellule de renseignements financiers (Financial Intelligence Unit - FIU) établie au sein du département de supervision bancaire. La FIU a commencé à recevoir et à analyser les déclarations de

soupçons, et reçoit également des déclarations sur la base de seuils objectifs. En outre, un comité interministériel tient des réunions sous la présidence du Gouverneur de la Banque de Sierra Leone.



Togo

Le Togo dispose d'un cadre législatif anti blanchiment depuis juin 2007, par la transposition de la Loi Uniforme de l'UEMOA. La Loi Uniforme contre le

financement du terrorisme n'a pas encore été transposée. Un comité interministériel a été constitué en janvier 2007. La Cellule Nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) est en phase de devenir opérationnelle, les membres de cette structure ont été désignés et des locaux ont été identifiés.

CALENDRIER DES EVALUATIONS MUTUELLES

Pays	Conduit par	Visite sur place	Discussion en plénière	Rapport
Bénin	GIABA	juin 2009	novembre 2009	-
Burkina Faso	Banque Mondiale	février 2009	novembre 2009	-
Cap Vert	FMI	mai 2007	novembre 2009	http://www.giaba.org/media/M_evalu/CapeVerde_AMLCFT_Detailed_MER_Final_2005_2021_2007.pdf
Côte d'Ivoire	GIABA	prévue novembre 2009	mai 2010	-
Gambie	GIABA	avril 2008	novembre 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/The_Gambian_Detailed_Mutual_Evaluation_Report1.pdf
Ghana	GIABA	avril 2009	novembre 2009	-
Guinée Conakry	GIABA	prévue juin 2010	novembre 2010	-
Guinée Bissau	GIABA	septembre 2008	mai 2009	(en attente de publication)
Libéria	GIABA	prévue septembre 2010	mai 2011	-
Mali	Banque Mondiale	février 2008	novembre 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/MALI_word_MER_english[1].pdf
Niger	Banque Mondiale	juin 2008	mai 2009	(en attente de publication)
Nigéria	GIABA	septembre 2007	mai 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/Mutual_Evaluation_Report_Nigeria.pdf
Sénégal	GIABA	juillet 2007	mai 2008	http://www.giaba.org/media/M_evalu/GIABA_Mutual_Evaluation_Report_of_Senegal_Feb0209(English)[1].pdf
Sierra Leone	Banque Mondiale	juin 2006	juin 2007	http://www.giaba.org/media/M_evalu/SIERRA_LEONE_Mutual_Evaluation_Report_0607.pdf
Togo	GIABA	prévue février 2010	novembre 2010	-

Source: www.giaba.org

DECLARATION POLITIQUE DE LA CEDEAO ET PLAN D'ACTION

Les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont approuvé, le 19 décembre 2008, une déclaration politique sur la

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions pour améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

prévention de l'abus de drogues, le trafic illicite de drogue et le crime organisé en Afrique de l'Ouest. Cette déclaration proclame l'engagement ferme de la CEDEAO à combattre le trafic illicite de drogues, le crime organisé et d'autres crimes connexes. Entre autres, elle invite ses Etats membres à adopter un large champ d'infractions sous-jacentes au blanchiment de capitaux, afin de couvrir toutes les infractions qui génèrent des fonds, à établir des unités spécialisées d'application de la loi et à renforcer leurs capacités en matière de renseignement dans le domaine de la criminalité transnationale organisée.

Le Plan d'Action régional de la CEDEAO qui en découle s'articule autour de plusieurs thèmes. Outre la mobilisation d'un *leadership* politique et de l'allocation d'un budget national adéquat, il inclut un cadre législatif adéquat pour une administration effective de la justice et des poursuites pénales, sans omettre la coopération nationale/régionale. Parmi les activités qui seront mises en oeuvre dans le cadre du plan d'action se trouvent la création et le renforcement des cellules de renseignements financiers.

L'UNODC est l'une des organisations partenaires impliquées dans la mise en oeuvre de ce plan d'action qui sert de cadre général de sa coopération avec la CEDEAO.

LES PROGRAMMES NATIONAUX INTEGRES DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC ILLICITE DES DROGUES ET LE CRIME ORGANISE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Le Plan d'Action Régional visant à lutter contre le Trafic Illicite de Drogues, le Crime Organisé et l'Abus de Drogues en Afrique de l'Ouest, et la Déclaration Politique préparés avec le soutien technique de UNODC, et adoptés par le 35^{ème} Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO à Abuja le 19 décembre 2008, constituent le cadre stratégique et opérationnel devant guider les efforts de lutte contre le trafic illicite des drogues et le crime organisé en Afrique de l'Ouest. Dans ce contexte, le développement et la mise en oeuvre des Programmes Nationaux Intégrés de lutte contre le trafic illicite et le crime organisé (PNI), constitue la charnière centrale du plan d'action régional.

Les Programmes Nationaux Intégrés de lutte contre le trafic illicite et le crime organisé (PNI), développés a travers une approche participative et compréhensive, visent entres autres à placer la lutte contre le trafic illicite des drogues et la criminalité transfrontalière dans le contexte global des politiques nationales de développement. La sécurité et l'état de droit étant un préalable à tout développement durable, il est important que les pays de la sous-région abordent de manière concomitante les problèmes liés à la gestion de l'information, la coordination entre toutes les forces de l'ordre (police, gendarmerie, douanes, etc.), l'efficacité de la justice, la reforme du système pénitencier, ou encore au blanchiment d'argent. Il y va de soi que tous ces différents aspects de la lutte contre le crime organisé sont étroitement liés, et un disfonctionnement d'un maillon de cette chaîne, entraine une absence totale des résultats escomptés.

Le Bureau régional de UNODC est donc engagé auprès des Etats de la CEDEAO à la formulation des programmes intégrés, dont les étapes de développement comprennent une mission d'évaluation/de formulation du document stratégique et opérationnel, un atelier de validation et de mobilisation des ressources et la mise en oeuvre. C'est un processus très participatif, qui mobilise tous les partenaires nationaux et internationaux susceptibles de jouer un rôle dans la lutte contre le trafic illicite des drogues et la criminalité transfrontalière.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions

pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

Il contribue également à la sensibilisation au plus haut niveau des autorités nationales, et surtout, à négocier des dotations budgétaires nationales appropriées pour la lutte contre la drogue et le crime organisé. Le PNI constitue également un excellent outil de coordination, car il est fondé sur une implication effective de tous les partenaires.

Les PNI constituent la fondation de la réponse régionale au défi posé par le crime organisé. La coopération régionale doit reposer sur des réponses nationales solides, et les PNI consolident et renforcent toutes les structures nationales de lutte contre la drogue et le crime organisé.

A ce jour, les programmes intégrés sont en cours d'exécution au Cap Vert, en Guinée Bissau, et au Mali. Au Cap Vert, le programme intégré de lutte contre la drogue et la criminalité, connu sous l'appellation « CAVE INTERCRIN », lancé en octobre 2005, vise essentiellement à la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle visant à contrôler et prévenir les trafics illicites et la criminalité sous toutes ses formes. Il permet entre autres de renforcer les capacités d'application de la loi, et de mettre en œuvre des programmes appropriés de réinsertion des toxicomanes. Ce programme, soutenu pour les Gouvernements du Cap Vert, des Pays Bas, du Luxembourg, du Danemark et par l'Union européenne, a permis de renforcer les capacités opérationnelles des services de répression, de jeter les bases de la lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, et doter le Cap Vert d'équipements opérationnels, notamment l'équipement du laboratoire médico-légal, les systèmes de collecte d'empreintes digitales et d'écoutes téléphoniques. Il s'intègre harmonieusement au document stratégique du SNU, *Programme Unique*, signé en 2008, dans le cadre de la réforme des Nations Unies, sous l'approche connue sous le label «Delivering as One» au Cap Vert.

En Guinée Bissau, l'opérationnalisation de la police judiciaire, la réforme du système pénitencier, et la création d'un pool de magistrats spécialisés constituent les actions majeures, qui permettront de renforcer l'état de droit dans le contexte plus élargi de la réforme du secteur sécuritaire. Ce programme bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, du Portugal, de l'Allemagne, et de la Grande-Bretagne.

Le Programme du Mali, en cours de lancement, vise à améliorer la capacité opérationnelle du Gouvernement malien à empêcher l'utilisation de son territoire pour des trafics illicites et le crime organisé transnational. Les résultats attendus vont du renforcement des mécanismes de coordination et des structures de répression à la lutte contre le blanchiment d'argent, sans oublier les activités de l'abus des drogues et du crime. Le PNI du Mali bénéficie d'un financement de l'Italie, du Danemark, de l'Autriche et du Luxembourg.

Au Togo, des missions de l'UNODC en novembre 2008 et mars 2009, ont permis de finaliser le PNI, qui vise notamment à renforcer la capacité du Comité National Anti Drogues et des structures de répression contre le trafic illicite et le crime transnational organisé, à fournir un soutien complémentaire dans le domaine de la justice pénale au programme actuel de modernisation de la justice au Togo, en assurant la cohérence de la réforme en cours avec les Conventions et les Protocoles des Nations Unies sur les drogues, le crime et le terrorisme, et de renforcer la capacité de l'Etat à prévenir les activités de blanchiment d'argent. Un atelier de validation et une table ronde des bailleurs de fonds sont prévus en juillet 2009.

Les PNI sont en cours de formulation en Sierra Leone, au Ghana, au Burkina Faso et au Bénin.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions

pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

En étroite coopération avec les Etats membres et la Commission de la CEDEAO, il est envisagé que d'ici la fin de l'année 2010, la totalité des Etats de l'Afrique de l'Ouest auront développé leur PNI.

Les PNI restent la seule réponse pérenne au défi que posent la criminalité organisée et le trafic illite des drogues. Ils permettent non seulement de placer la lutte contre la drogue au cœur des stratégies de développement, mais également d'avoir une approche compréhensive, et établir des méthodes de coordination opérationnelle.

MODELE DE LOI AB/FT POUR LES SYSTEMES JURIDIQUES COMMON LAW

En collaboration avec le secrétariat du Commonwealth et le Fonds Monétaire International (FMI), l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) a finalisé un Modèle de Loi sur le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, les mesures préventives et les produits du crime, pour les pays disposant d'un système juridique de *Common Law*. Ces dispositions sont disponibles sur le site du réseau international d'information sur le blanchiment d'argent (IMoLIN) (<http://www.imolin.org>). Le modèle de loi entend être une ressource dans le cadre de la rédaction de projets de lois nationales traitant du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme. Pris dans leur ensemble, les dispositions du modèle de loi prennent en compte la plupart des exigences des standards internationaux et des 40+9 recommandations du GAFI. En outre, ces dispositions viennent renforcer et compléter ces standards à certains égards. Ils préconisent une double approche fondée d'une part sur la confiscation pénale et confiscation civile des avoirs terroristes.

Les Etats désireux de s'inspirer de ces dispositions doivent prendre soin d'adapter les concepts sur lesquels elles se basent, de tenir compte de leur langue de rédaction et de les articuler à l'aune des principes légaux fondamentaux et constitutionnels propres à leurs systèmes. En outre, ces dispositions peuvent être complétées avec d'autres mesures qu'un Etat estime utile afin de combattre efficacement le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme à l'échelle nationale. Les dispositions ont été édictées par un groupe d'experts dont ceux du secrétariat du Commonwealth, du Fonds Monétaire International (FMI) et de l'UNODC, qui se sont retrouvés à Londres, en mars 2008, et à Washington D.C., en octobre 2008, et qui ont finalisé les dispositions du modèle de loi en avril 2009.

LA REUNION PLENIERE DU GIABA, BAMAKO, MALI, 4-5 MAI 2009

Le Groupe intergouvernemental d'Action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a tenu la 11^{ème} réunion de sa commission technique/réunion plénière à Bamako au Mali, les 4 et 5 mai 2009. Outre les Etats membres du GIABA (le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo), plusieurs organisations régionales et internationales ont participé à cette rencontre, telles l'UEMOA, le GAFI, le FMI, Interpol, l'UNCTED, l'UNODC, la Banque Mondiale, et l'Organisation Mondiale des Douanes.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions

pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

La plénière fut ouverte par le Ministre malien de l'Economie et des Finances, tandis que Mr. Norman S. Wokoma, le correspondant national du GIABA au Nigéria et président de la cellule de renseignements financiers du Nigéria qui a présidé les débats. Le Nigeria préside actuellement la Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Le Directeur général du GIABA a fait état de la publication, sur le site Internet du GIABA, du Rapport annuel 2008, des rapports d'évaluation mutuelle de la Gambie, du Mali et du Cap Vert, ainsi que d'un rapport sur les typologies du blanchiment dans le secteur immobilier. Il a également informé la plénière des programmes de formation, organisés par le GIABA depuis la précédente réunion plénière, destinées aux juges, aux enquêteurs financiers, aux cellules de renseignements financiers, aux responsables antiblanchiment des assujettis (*compliance officers*) et des institutions financières. Le renforcement du personnel du secrétariat du GIABA a nécessité son déménagement dans de nouveaux locaux. Le principaux défis et priorités pour l'année 2009, sont l'établissement de comités interministériels nationaux et de cellules de renseignements financiers.

Le GIABA a commandité un certain nombre de rapports et d'études. L'un d'eux porte sur l'évaluation des risques et menaces que constitue le blanchiment en Afrique de l'Ouest, pour lequel un rapport provisoire a été soumis par un cabinet de consultants britannique. Les consultants, qui s'étaient heurtés à l'indisponibilité de données quantitatives substantielles, ont été invités à soumettre un nouveau projet de rapport fin juillet 2009, et le rapport final en septembre 2009.

Une autre étude en cours porte sur la finance informelle et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la zone UEMOA, et une autre sur le lien corruption-blanchiment d'argent. Ce dernier vise les tendances de la corruption de grande ampleur, sur la base de contributions des pays suivants : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée Bissau, le Liberia, le Nigeria, le Sénégal et la Sierra Leone. Quelques conclusions préliminaires révèlent que les pays ne possèdent pas de système de collecte de données (nombre de dossiers, de condamnations, etc.) ; que la corruption est très répandue, notamment dans les pays où les institutions démocratiques sont relativement faibles; que la corruption est particulièrement présente dans le secteur public; que de nombreux acteurs ne sont pas au fait de l'existence d'accords d'entraide judiciaire; et que la faiblesse générale et le manque d'indépendance rendent les services d'application de la loi particulièrement vulnérables à la corruption.

La plénière a discuté et adopté les rapports d'évaluation mutuelle du Niger et de la Guinée Bissau. Les rapports devraient bientôt être publiés sur le site Internet du GIABA. Aussi, des rapports de suivi ont été communiqués par la Sierra Leone, le Sénégal et le Nigeria.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions

pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

Réunion plénière du Groupe Egmont, Doha, Qatar, 25-28 mai 2009

La 17ème réunion plénière du Group Egmont a eu lieu à Doha, au Qatar, du 24 au 28 mai 2009. Elle a vu la participation d'environ 300 délégués représentant les cellules de renseignements financiers (CRF) membres, et de nombreuses entités régionales et internationales travaillant sur les questions de blanchiment, dont l'UNODC. Le Premier Ministre de l'Etat du Qatar, à travers un discours délivré par le Gouverneur de la Banque Centrale du Qatar, S.E. Sheikh Abdullah Bin Saoud Al Thani, a appelé à un "engagement plus important face aux principes du Group Egmont et à la coopération internationale, ainsi que l'expansion de l'organisation de l'échange d'informations entre CRF à travers le monde". Ceci faisait référence aux changements découlant de la crise financière mondiale et au rôle des CRF dans la préservation de la stabilité et de la sécurité du système financier mondial.

Au cours de la rencontre, les sujets suivants ont été discutés et ont fait l'objet de décisions:

- La CENTIF du Sénégal a été formellement admise comme CRF membre, suite à l'adoption de la législation sur le financement du terrorisme au cours du mois de mars de cette année. Les autres nouvelles CRF membres sont celle de Fiji, du Kirgizstan, du Malawi, de Macau, de Mongolie, d'Arabie Saoudite, du Sri Lanka et de St. Lucie. Le Group Egmont compte à présent 116 CRF à travers le monde;
- Un nombre record de plus de 50 accords de coopération bilatérale ont été signés entre membres du Group Egmont dans le courant de la semaine;
- Mr. Luis Urrutia, président de la CRF du Mexique a été confirmé comme président du Groupe Egmont;
- Lors d'une rencontre entre les représentants régionaux du Group Egmont et les représentants des Groupes régionaux de type GAFI, le besoin a été souligné de coordonner les efforts aux plans régional et national afin de soutenir la mise en place de nouvelles CRF et de renforcer les capacités des structures existantes. Une stratégie visant à fournir une assistance aux CRF en Afrique subsaharienne a été adoptée et l'engagement a été pris de prêter une attention particulière sur les besoins de développement des CRF dans le Pacifique;
- des sessions de formations concernant des questions liées aux actions opérationnelles des CRF ont été organisées, couvrant notamment l'analyse statistique : les méthodes de blanchiment d'argent à travers les casinos, l'immobilier et les passeurs de fonds ; le blanchiment d'argent par des voies électroniques et le biais de transactions commerciales ; le retour d'informations de la CRF vers les assujettis et la protection des données comme défi dans le cadre de ce retour d'information.

De plus amples informations concernant le Group Egmont et ses activités, y compris ses rapports annuels 2007-2008 sont disponibles sur www.egmontgroup.org.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions

pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante: ludovic.dhoore@unodc.org.

PUBLICATIONS ET SITE WEB D'INTERET

http://www.unodc.org	Le site web officiel de l'UNODC (en anglais)
http://www.imolin.org	IMoLIN est un réseau Internet administré par l'UNODC, à la disposition des gouvernements, organisations et personnes privées dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. IMoLIN a été développé avec la collaboration d'organisations internationales spécialisées dans l'anti-blanchiment. Le réseau comprend une base de données (AMLID), un recueil d'analyses des lois et réglementations nationales contre le blanchiment des capitaux, une bibliothèque électronique, et un calendrier des événements à venir dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Veuillez noter que certaines fonctions d'IMoLIN sont sécurisées, et par conséquent non accessibles au public.
http://www.giaba.org	Le site du Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest permet d'accéder notamment aux rapports d'évaluation mutuelle de ses membres, ainsi qu'à ses rapports sur les typologies de blanchiment. Ainsi, des rapports sur les vulnérabilités dans le secteur immobilier et sur les passeurs de fonds ont été rédigés par le GIABA.
http://www.amlcft.org	Le site de la Banque Mondiale en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (en anglais)
http://www.worldbank.org/star	Le site Internet de la Banque mondiale reprend des informations concernant l'Initiative STAR, un programme conjoint UNODC-Banque mondiale qui vise le recouvrement des avoirs volés. Ce programme, qui s'inscrit dans la mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, répond à la demande des pays en voie de développement de recouvrer les avoirs volés
www.egmontgroup.org	Le Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers

Cette publication contient des informations récentes obtenues de différents media. Ces outils sont collectés à partir de sources externes, ainsi leur précision et véracité ne saurait être garantie. En outre, leurs présentations ne saurait impliquer l'expression d'aucune opinion de la Banque Mondiale ou des Nations Unies concernant le statut légal d'aucun Etat, territoire, ville ou endroit, ou de ses autorités ou de la délimitation d'aucune frontière. Etant donné que la Banque Mondiale ou les Nations Unies ne sont pas toujours détenteurs de droits d'auteurs sur les articles proposés, une autorisation des véritables propriétaires de droit d'auteurs doit être recherchée avant toute utilisation de ces articles par des tiers.

Nous vous invitons à soumettre des contributions à cette lettre d'information, d'une page maximum, ainsi que vos suggestions

pour en améliorer la présentation et le contenu.

A cet effet, et pour être repris dans ou rayé de la liste des destinataires, merci de contacter Monsieur Ludovic D'HOORE à l'adresse suivante:
ludovic.dhoore@unodc.org.